

# Pour la gestion durable des forêts privées

*Le Centre National de la Propriété Forestière*

Les forêts privées placent le CNPF au carrefour des politiques forestières nationales et de développement territorial durable ainsi qu'au croisement des attentes des collectivités et de la société civile.

Les propriétaires privés mettent en valeur leur forêt et contribuent à l'économie nationale et régionale. Les services que rendent leurs forêts impactent de nombreuses autres politiques publiques : adaptation et atténuation du changement climatique, biodiversité, paysage, loisirs...

Le conseil d'administration du CNPF, établissement public propre à la forêt privée, sous tutelle du Ministère de l'agriculture souligne sa volonté de maintenir, faire vivre et développer cet établissement, performant et moderne, avec sa gouvernance composée d'élus forestiers.

## La forêt privée :



**3,5 millions**  
de propriétaires privés

**23 %** du territoire



**440 000 emplois locaux**  
dans la filière forêt-bois

**Le CNPF est le service public pour la gestion durable des forêts privées françaises dans leur diversité régionale :**

- En étant un interlocuteur de confiance.
- En accompagnant les propriétaires forestiers.
- Pour une gestion durable des forêts privées.
- En relevant les défis économiques, environnementaux et sociaux, en s'appuyant notamment sur l'ancrage régional.
- En développant l'Établissement et sa performance (visibilité, innovation, moyens humains, partenariats).

# Stratégie

## 3 axes prioritaires d'action entre 2022 et 2026 :

**1- Développer l'accompagnement des propriétaires : convaincre plutôt que contraindre.**

**2- Permettre aux forêts privées de remplir pleinement leur rôle dans un contexte de changement climatique : s'adapter et atténuer.**

**3- Mieux communiquer : un « faire savoir » à la hauteur du « savoir-faire » des équipes.**



## 1- Développer l'accompagnement des propriétaires : Convaincre plutôt que contraindre

Augmenter la surface couverte par des documents de gestion durable reste l'objectif central du CNPF. Un document de gestion bien maîtrisé par son propriétaire est le meilleur garant de sa mise en œuvre et donc de la gestion durable de sa forêt.

Aussi, en plus des compétences déployées par les équipes présentes dans les territoires, il est important de rester à la pointe de l'innovation grâce aux outils techniques et méthodes d'aide à la décision développés par le service R&D du CNPF.



## 2- Permettre aux forêts privées de remplir pleinement leur rôle dans un contexte de changement climatique

Les techniques permettant de s'adapter aux dérèglements climatiques seront tout particulièrement renforcées dans les années futures.

### Développer la prise de conscience, les moyens et les méthodes sylvicoles permettant de s'adapter à ses évolutions

Les propriétaires forestiers, accompagnés par le CNPF, seront les premiers acteurs de la résilience de leur forêt et de l'atténuation du changement climatique.

### Développer la place de la forêt dans les actions d'atténuation du changement climatique

- Optimiser le stockage de carbone par la production de bois d'œuvre.
- Préserver la qualité des sols, indispensables à la séquestration du carbone.
- Développer le Label Bas Carbone, à la création duquel le CNPF a largement contribué, pour prendre une part active dans les politiques d'atténuation du changement climatique.

## 3- Mieux communiquer : un « faire savoir » à la hauteur du « savoir-faire » des équipes

Les différentes aménités des forêts gérées doivent être mises en valeur. Il est important d'explicitier l'apport positif de l'activité des gestionnaires sur les services rendus par la forêt.

- Toucher un public plus large, notamment parmi les propriétaires.
- Communiquer avec des partenaires diversifiés pour construire des projets communs.
- Faire connaître aux élus l'importance des missions de l'Établissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la forêt privée française.

### Œuvrer pour que la société comprenne, accompagne et soutienne les évolutions sylvicoles nécessaires

Celles-ci doivent être écologiquement soutenables et économiquement viables. Elles supposent en préalable l'atteinte de l'équilibre forêt-gibier. Dans cet objectif, le CNPF sera force de propositions et d'ouverture au dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.



# Perspectives

**Prioriser** et recentrer les activités du CNPF sur son cœur de métier : l'accompagnement des forestiers privés au profit d'une gestion équilibrée et durable.

**Capitaliser** sur des équipes compétentes et motivées placées au cœur de l'activité.

**Conduire** la modernisation numérique de l'Établissement pour une meilleure performance afin de répondre aux enjeux des jeunes générations.

**Organiser** la capitalisation et la valorisation des données du CNPF et d'autres partenaires pour répondre aux besoins des propriétaires privés et des acteurs de la filière.

**Concevoir** des solutions organisationnelles innovantes entre les différents échelons de l'Établissement.

**Élaborer** une stratégie conventionnelle ancrée dans le développement territorial.

Le contexte changeant dans lequel s'inscrit l'activité de l'Établissement nécessite une forte réactivité et une capacité d'adaptation aux sujets émergents.

S'appuyer sur nos élus ainsi que sur les compétences et la motivation des équipes dotées des moyens nécessaires doit être le meilleur atout de l'Établissement qui s'engage pour une gestion durable des forêts privées avec l'aide des financeurs qui lui accordent leur confiance.



[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)



  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
Centre National  
de la Propriété Forestière

Centre National de la Propriété Forestière

47 rue de Chaillot - 75116 PARIS

Tél. : 01 47 20 68 15

[cnpf@cnpf.fr](mailto:cnpf@cnpf.fr)